



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-129

Contrat engagements quartiers 2030- Financements 2026 (Politique de la ville)

752

Rapporteur : Caroline BRAY

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a instauré un cadre pour les contrats de ville dont la durée initiale de 6 ans a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil municipal du 14 mars 2024 a validé le contrat « Engagement Quartiers 2030 » porté par l'État et la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, les Villes de Dreux et Vernouillet et signé par une vingtaine de partenaires le 19 mars 2024. La durée de ce nouveau contrat s'étend du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030.

Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé en septembre 2025 pour permettre aux porteurs de projets et aux partenaires de déposer des projets en cohérence avec les axes prioritaires définis par les partenaires pour l'année 2026 :

- Favoriser l'insertion sociale, particulièrement pour les femmes par l'éducation, le sport et la culture,
- Promouvoir les valeurs de la République, dont l'égalité, la laïcité et l'engagement citoyen,
- Améliorer l'insertion professionnelle et l'emploi, singulièrement des plus jeunes,
- Garantir ses droits et remplir ses devoirs.

L'annexe financière du contrat « Engagement Quartiers 2030 » pour l'année 2026 comprend des actions portées par différents opérateurs associatifs et d'autres portées par la Ville de Dreux.

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, famille, solidarités, cohésion sociale, sécurité et prévention,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Caroline BRAY,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 1 « ne prend pas part au vote » (Sabine FRETEY)

- Approuve les plans de financement prévus dans les annexes financières jointes,
- Autorise Monsieur le Maire à verser aux opérateurs concernés les contributions de la Ville de Dreux sous forme de subvention et à signer les éventuelles conventions à intervenir dans le cadre de ces actions,
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions accordées en faveur de la Ville de Dreux et à signer les éventuelles conventions à intervenir dans le cadre de ces actions.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance

Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260625-DEL2026-129-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

